# Achat maison avant divorce

---
Par Pia

Bonjour,
Nous sommes passes en conciliation en janvier , nous avons vendu nos biens, partager et rembourser les credits.
J ai signe un compromis pour l achat d une maison , mais le divorce n etant pas prononce mon ex mari me fait chanter et refuse de me signer une attestation signifiant qu il accepte que la maison ne soit pas dans la communaute ( nous etions maries sans contrat)Cela fait que mon offre de pret ne peut editer alors que tout est OK
Que puis je faire ? Y a t il un moyen de le contourner ?
Merci de vos reponses

---
Par coeur

bonjour, Une solution peut-être tout dépends de l'onc.ORDONNANCE DE NON CONCILIATION.